

## DEMARCHES A ACCOMPLIR POUR PARTICIPER AUX FOIRES ET MARCHES

Afin d'obtenir **une carte d'accès aux marchés de la commune de Hyères les Palmiers**, les commerçants, artisans non sédentaires ou producteurs devront présenter les documents suivants **au service Commerce – 04 94 00 78 23**

### **COMMERCANTS ET ARTISANS :**

- **Un extrait K.BIS** délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce de moins de 3 mois ou un extrait D1 délivré par la Chambre des Métiers ou la déclaration d'activité en tant qu'auto-entrepreneur.
- **Une copie de la carte** permettant l'exercice d'une activité non sédentaire délivrée par les Chambres Consulaires.
- **Une attestation de règlement des cotisations d'URSSAF**, jusqu'au dernier trimestre échu (délivrée sur demande auprès de l'organisme de recouvrement) ou avis d'exonération.
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile** couvrant les risques inhérents à l'exercice de votre activité sur la voie publique.
- 2 photos d'identité.